



Séance du lundi 30 octobre 2017

Date de la convocation: 24/10/2017

Date d'affichage de la convocation : 24/10/2017

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille dix-sept et le trente octobre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude CASSAGNE, Maire

Présents : 7

Présents : Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 7

Pour:
7

Représentés:

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Excusés: Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

Absents: Guy FAVAREL

Objet: REMBOURSEMENT FACTURE SITE WEB MAIRIE - DE_2017_012

Monsieur le maire a quitté la séance pour affaire le concernant.
Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, adjoint au maire explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie créé par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire.
Le montant du forfait pour 2017/2018 s'élève à 118.80 € (facture 138847854 du 16 octobre 2017).
Le paiement a été effectué en ligne et la somme de 118.80 € a été prélevée sur le compte bancaire personnel de Guy FAVAREL, Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Guy FAVAREL, Maire, de 118.80€

MANDATE le 1^{er} adjoint au maire de l'exécution de cette décision.

Fait été délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

Le Maire adjoint : Jean-Claude CASSAGNE

Date réception Préfecture
et publication le : 30/10/2017